



**POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS**

**POINT INFORMATION A DATE**

**En vertu des arrêtés municipaux du 26/02/2025**

**Portant permission de stationnement  
*Secteur Centre / Le Port*  
réservation de stationnement pour  
déménagement  
RUE SAINT-SALOMON**

**2 RUE SAINT-SALOMON**

le 13/03/2025, réservation de stationnement pour déménagement au droit du n° 2

Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant – sans prestations municipales

----

**STATIONNEMENT - CIRCULATION  
*Secteur Kercado*  
RUE THEODORE HERSART DE LA  
VILLEMARQUE**

À compter du 24/03/2025 et jusqu'au 28/03/2025, en raison de travaux de raccordement sur réseaux électriques, les prescriptions suivantes s'appliquent **21 RUE THEODORE HERSART DE LA VILLEMARQUE** :

La circulation des véhicules est interdite ;

Le stationnement des véhicules est interdit au droit des n° 21, 23, 24, 27, 30, 34. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Une mise en impasse est instaurée ;

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

RUE THEODORE HERSART DE LA VILLEMARQUE

RUE DU MARECHAL FOCH,

RUE VICTOR MASSE

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT  
*Secteur Centre / Le Port*  
occupation du domaine public  
RUE FERDINAND LE DRESSAY**

25 RUE FERDINAND LE DRESSAY

Travaux de remplacement de gouttières

du 10/03/2025 au 11/03/2025, occupation du domaine public

Surface occupée : 50 m<sup>2</sup>

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
***Secteur Centre / Le Port***  
**stationnement réglementé avec prestations**  
**municipales**  
**RUE DU MENE**

12 RUE DU MENE

Travaux d'aménagement

du 12/03/2025 au 13/03/2025, 1 place réservée face au n° 12 stationnement limité en temps réglementé avec prestations municipales

Nombre d'emplacements concernés : 1

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
***Secteur Ouest***  
**Occupations de places par véhicule - sur**  
**stationnement non payant - avec**  
**prestations municipales**  
**RUE VINCENT ROUILLE**

9 RUE VINCENT ROUILLE

----

**STATIONNEMENT**  
***Secteur Nord Est***  
**RUE DE LA LANDE**

À compter du 03/03/2025 et jusqu'au 05/03/2025, en raison de travaux de maçonnerie, dans la portion de voie comprise entre l'AVENUE EDOUARD HERRIOT et la RUE MOLIERE, la circulation sera interdite dans le sens Sud -> Nord et conservée dans l'autre sens.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

AVENUE EDOUARD HERRIOT

AVENUE DU GENERAL DELESTRAINT

RUE HECTOR BERLIOZ

RUE JEAN RACINE,

RUE MOLIERE,

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
***Secteur Kercado et Secteur Centre /***  
***Le Port***  
**Occupations de places par véhicule - sur**  
**stationnement non payant - avec**  
**prestations municipales**  
**RUE ALBERT 1ER**

9 RUE ALBERT 1<sup>ER</sup>

Travaux de maçonnerie

du 03/03/2025 au 18/04/2025, le stationnement sera interdit au droit du n° 11 sur 2 places.

Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
***Secteur Nord Est***  
**barrage de rue pour réalisation de travaux**  
**RUE DE LA LANDE**

RUE DE LA LANDE  
du 03/03/2025 au 05/03/2025, barrage de rue pour réalisation de travaux de voirie.

----

**STATIONNEMENT - CIRCULATION**  
***Secteur Cliscouët***  
**ALLEE DU PONANT**

À compter du 10/03/2025 et jusqu'au 04/04/2025, en raison de travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées, les prescriptions suivantes s'appliquent **ALLEE DU PONANT** :

La circulation des véhicules est interdite.

Le stationnement des véhicules est interdit conformément au plan ci-joint.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Une emprise chantier sera autorisée conformément au plan ci-joint.

----

**STATIONNEMENT**  
***Secteur Centre / Le Port***  
**RUE SAINT-SALOMON**

Du 03/03/2025 au 30/04/25 la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux de rénovation de façade d'un immeuble,

Un échafaudage sera mis en place au droit du n° 5.

Un véhicule sera autorisé à stationner au niveau de l'échafaudage, sans bloquer la circulation 5 RUE SAINT-SALOMON,

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
***Secteur Nord / Gare***  
**Occupations de places par véhicule – sur stationnement non payant –**  
**Sans prestations municipales**  
**PARKING JO COURTEL**

Les bénéficiaires Boefard - Module création - Deniel - Réalu - Golfe Agencement - SBP - Andriano - Sporting sols - Golfe peintures sont autorisés, sous réserve de se conformer aux prescriptions du présent arrêté, et sous réserve de l'obtention si nécessaire d'un arrêté de circulation, à occuper le domaine public, conformément à sa demande :

Du 17/03/2025 au 28/02/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

Stationnement interdit sur l'ensemble du parking conformément au plan ci joint.

Le centre technique municipal mettra en place les panneaux visant à interdire le stationnement.

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Nord Est et Secteur Sud**  
**Ouest / Conleau**  
**ALLEE PIERRE ET PAUL CADORET et RUE**  
**DE BOURGEREL**

travaux de réseau de fibre optique

ALLEE PIERRE ET PAUL CADORET

À compter du 10/03/2025 et jusqu'au 28/03/2025, la circulation se fera par alternat au droit des travaux et sera gérée soit par panneaux B15+C18, soit manuellement.

RUE DE BOURGEREL

À compter du 10/03/2025 et jusqu'au 28/03/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Nord / Gare, Secteur Ouest et**  
**Secteur Centre / Le Port**  
**BOULEVARD DE LA PAIX**

**ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT ARRETE**

travaux de voirie, BOULEVARD DE LA PAIX

À compter du 03/03/2025 et jusqu'au 27/06/2025, la circulation se fera sur une voie au lieu de deux dans le sens Ouest -Est et dans le sens Est -Ouest

La vitesse sera limitée à 30 km/h

La piste cyclable bilatérale sera supprimée

Une voie cyclable sera mise en place dans le sens Est -> Ouest ainsi que dans le sens Ouest ->Est

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Nord / Gare**  
**RUE DE METZ**

travaux de reprise de regard d'eaux usées rue de Metz

Le 10/03/2025, dans le carrefour RUE DE METZ / RUE CLAUDE DEBUSSY, la circulation se fera sur chaussée rétrécie.

En aucun la RUE DE METZ ne devra être barrée.

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Nord / Gare**  
**DIVERSES RUES**

travaux de peinture routière sur diverses rues  
du 27/02/2025 à partir de 20h30 et jusqu'au 28/02/2025, 6h00, la circulation se fera soit :  
Sur chaussée rétrécie au droit des travaux.  
Sur une voie au lieu de deux au droit des travaux  
Par alternat au droit des travaux et gérée par panneaux.  
Circulation interdite ponctuellement et rétablie en fonction de l'avancement des travaux  
Sur les pistes ou bandes cyclables, la circulation des vélos pourra être interdite

----

**Secteur Sud Est, Secteur Sud Ouest /  
Conleau et Secteur Centre / Le Port VANN'ECOTOUR**

Le 09/03/2025, le demandeur est autorisé à occuper ESPLANADE SIMONE VEIL, zone 1 et 2 dans le cadre de la manifestation sportive VANN'ECOTOUR.

La course empruntera l'itinéraire suivant :

ESPLANADE SIMONE VEIL  
PLACE LEON GAMBETTA (sur trottoir)  
QUAI BERNARD MOITESSIER  
PONT DE KERINO  
CALE DE KERINO  
SENTIER COTIER LARMOR GWENED  
CHEMIN DE KERBOURBON  
ROUTE DE ROSVELEC  
SENTIER COTIER POINTE DE ROSVELEC  
CALE DE KERINO  
AVENUE RENE DE KERVILER (TUNNEL DE KERINO, ITINERAIRE PIETON)  
CHEMIN PIETON RIVE DROITE  
CHEMIN DE HALAGE RIVE DROITE  
ESPLANADE SIMONE VEIL

L'évènement motivant le présent arrêté aura lieu de 10h00 à 12h00 sur les voies sus-nommées ;

Pendant certaines phases, la circulation peut être interrompue par périodes n'excédant pas 10 minutes ;  
Des signaleurs seront présents sur l'ensemble du parcours ;  
ceux-ci porteront des chasubles hautes visibilité.

La VOIE D'ACCES A LA CALE DE KERINO sera interdite à la circulation le 09/03/2025 de 10h00 à 11h30.

Par dérogation, cette mesure ne s'applique pas aux véhicules de Police ou de Secours dans le cadre de leurs missions.

**Secteur Centre / Le Port  
ANIMATION SAINT PATRICK**

Le 16/03/2025, le comité des fêtes de la Ville de Vannes est autorisé à organiser un défilé musical de 15h00 à 18h00 sur les 2 itinéraires suivants :

**PARCOURS N°1**

PLACE HENRI I V  
PLACE SAINT-PIERRE  
RUE SAINT-GUENHAEL  
PLACE BRULEE  
RUE DES VIERGES  
RUE DE LA BIENFAISANCE  
RUE DES ORFEVRES  
PLACE VALENCIA  
RUE DU BIENHEUREUX PIERRE-RENE ROGUE  
PLACE DES LICES

**PARCOURS N°2**

PLACE HENRI I V  
RUE SAINT-SALOMON  
RUE DES HALLES  
PLACE VALENCIA  
RUE DES ORFEVRES  
RUE SAINT-GUENHAEL  
PLACE BRULEE  
RUE DES VIERGES  
PLACE DES LICES

La circulation pourra être interrompue sur ces itinéraires pour des périodes ne dépassant pas 15min

Les défilés seront encadrés par des bénévoles équipés de chasubles hautes visibilité, chargé d'interrompre la circulation au cas de besoin.